Image not found or type unknown

réglement des primes de précarité

Par **Jurigaby**, le **11/10/2007** à **12:01**

Bonjour,

Je voudrais savoir lorsque que l'on a successivement plusieurs CDD qui se suivent , ex: lorsque l'on effectue le remplacement d'une personnne en accident de travail ou en congés maternité.
Je signe un CDD chaque mois depuis un an et je souhaiterais touchée les primes de précarité à chaque fin de contrat mon employeur me répond que celles ci seront réglées à mon dernier cdd.
Dans le mesure ou ce remplacement pourrait durer 3 ans je ne suis pas d'accord car je ne voudrais pas sauter une tranche au niveau de la déclaration des revenus.
Ma question est la suivante est il légal de régler les primes de pécarités de chaque contrat qu' au dernier contrat cdd?

Merci d'avance

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés